

## Durées du travail : réduction et/ou flexibilité ?

Jacques FREYSSINET

Alors que la question des durées de travail comme objet de politique publique ou de négociation collective constitue un enjeu conflictuel dans la majorité des pays européens, il est impressionnant de constater la fragilité des données comparatives qui sont mobilisées dans le débat social. Les études monographiques sont nombreuses mais disparates ; les sources statistiques sont hétérogènes ; cependant des arguments tirés de pseudo-comparaisons internationales sont constamment avancés pour légitimer des thèses simplistes alors que tous les experts s'accordent pour souligner l'absence de liens déterministes entre la durée du travail et les autres indicateurs de la « performance » économique et sociale des différents pays.

Ce numéro spécial de *La Chronique internationale de l'IRES* propose un inventaire, certainement incomplet et imparfait, de l'état des lieux. Il servira de point de départ à une analyse comparative plus systématique que l'IRES se propose d'entreprendre avec d'autres centres de recherche européens. L'actualité du débat ne permet toutefois pas d'attendre les résultats qu'apportera l'application d'une méthodologie plus rigoureuse. Les maté-

riaux aujourd'hui disponibles fournissent des éléments de réponse à la double interrogation qui est au centre de toute démarche comparative : la compréhension des facteurs explicatifs de dynamiques nationales spécifiques, l'identification d'éventuelles tendances communes..

### Simplismes et complexités

On a beaucoup reproché aux partisans de la réduction de la durée du travail le recours à une « règle de trois » selon laquelle à un pourcentage donné de réduction de la durée correspondrait un pourcentage égal de création d'emplois. La critique est pertinente pour autant qu'il y ait eu des adeptes de cette règle de trois. Mais l'on peut alors s'étonner de voir leurs adversaires s'appuyer sur des corrélations (?) basées sur quelques pays soigneusement sélectionnés pour fonder l'existence d'une relation de causalité entre faibles durées du travail et taux élevés de chômage<sup>1</sup>.

La contribution de François Michon met en évidence les difficultés méthodologiques de la comparaison (quelles normes de référence, quels modèles nationaux de régulation des temps de tra-

1. Les tableaux comparatives publiés par l'OCDE sont accompagnés d'un commentaire précisant que l'hétérogénéité des sources interdit les comparaisons en niveau et ne permet que la comparaison des tendances

vail ?). Celle de Christèle Meilland en fournit une illustration en montrant la faible pertinence, pour des comparaisons en niveau, de l'opposition temps plein/temps partiel, totalement dépendante de définitions nationales hétérogènes ; seule la ventilation selon des tranches de durée de travail effective permet une comparaison pertinente.

Si l'on accepte d'utiliser, à titre d'approximations, les statistiques existantes et si l'on prend la précaution de raisonner en variation et non en niveau<sup>1</sup>, alors la comparaison n'est éclairante que si elle refuse d'isoler une corrélation partielle entre deux variables (par exemple, durée du travail et emploi) mais tente de préciser les relations entre des blocs de variables logiquement interdépendantes (durée du travail, emploi, production, productivité, partage salaire-profit, etc.). Sans prétendre à une explication causale, cet exercice, présenté dans la contribution de Michel Husson, permet d'identifier des inflexions de longue période et le poids respectif des différentes variables retenues. Par exemple, il met en évidence :

- l'opposition entre la dernière décennie de plein emploi caractérisée par une réduction généralisée des durées de travail et la décennie 1990 où la montée du chômage dans la majorité des pays européens s'y accompagne, sauf en Allemagne, de la stabilisation des durées ;

- l'influence croissante exercée par la variation du taux de temps partiel sur l'évolution de la durée moyenne du travail de l'ensemble des salariés.

L'essentiel, même au niveau de la statistique descriptive, est de comprendre les configurations nationales spécifiques

dans l'évolution tendancielle de variables interdépendantes.

---

#### Les stratégies des acteurs

L'absence de déterminisme macro-économique dans l'évolution des durées du travail conduit à centrer l'attention sur les stratégies des acteurs. La prise en compte des systèmes nationaux de relations professionnelles occupe alors un rôle central comme le montrent les contributions sur l'Allemagne (Adelheid Hege), la Belgique (Christian Dufour), l'Espagne (Carole Tuchsirer, Catherine Vincent), les Etats-Unis (Catherine Sauviat), l'Italie (Alexandre Bilous), les Pays-Bas (Marie Wierink) et le Royaume-Uni (Lionel Fulton).

#### Le patronat

Comparativement à celle des autres acteurs, la politique patronale est remarquablement homogène. S'opposant, dans le principe, à toute réduction générale de la durée du travail, les organisations d'employeurs revendiquent, au nom de la compétitivité, la flexibilisation des temps de travail comme composante d'une flexibilisation générale du rapport salarial (salaires, garanties d'emploi, etc.). Les stratégies nationales varient en fonction de l'importance relative qui est accordée aux différents types de « rigidités » et en fonction de la position des syndicats sur ces questions et des rapports de forces qui s'établissent. La gestion des temps de travail est l'un des thèmes pour lesquels l'accent est mis sur la décentralisation de la négociation, voire sur une régulation dans le seul cadre du contrat de travail individuel.

---

1. Pour la raison indiquée à la note (1).

*Les syndicats*

Si l'ensemble des syndicats restent attachés à la revendication de la réduction de la durée du travail comme mode d'amélioration des conditions de travail et de vie hors-travail, ils sont pour le reste partagés en fonction de la réponse qu'ils donnent à un double dilemme.

En premier lieu, la position des employeurs fait qu'une négociation n'est possible, sauf cas exceptionnels, que moyennant des contreparties en matière de flexibilité et/ou de compensation salariale. Selon leurs options en ce domaine, les organisations syndicales adoptent des positions différentes. Leur attitude est évidemment conditionnée par la gravité des menaces qui pèsent sur l'emploi et par l'appréciation qu'elles portent sur l'efficacité en matière d'emploi d'une action sur la durée du travail ; ici encore les situations et les analyses divergent<sup>1</sup>.

En second lieu, les syndicats, qui traditionnellement ont revendiqué la définition de normes collectives générales (au niveau interprofessionnel ou de la branche) se trouvent confrontés à la diversification croissante des situations concrètes des salariés et de leurs aspirations en matière de temps de travail. Les arbitrages entre réduction de la durée et flexibilité des horaires, ou entre réduction de la durée et évolution des salaires se posent dans des termes contrastés selon les catégories de salariés. L'agrégation des préférences individuelles, locales et catégorielles devient particulièrement difficile. Ainsi, par exemple, certaines organisations voient d'abord dans le temps partiel un mode de précarisation de l'emploi tandis que d'autres revendiquent

le droit au temps partiel (assorti de garanties) pour les salariés. Le caractère fortement sexué du recours au temps partiel amplifie les différences de points de vue : est-il un facteur d'amplification des inégalités entre sexes ou, s'il se généralise, le moyen d'un partage moins inégalitaire des tâches domestiques ?

L'illustration de cette hétérogénéité permet de comprendre (contribution de Jean-Marie Pernot) comment la Confédération européenne des syndicats, qui avait voulu construire son unité sur la revendication des « 35 heures sans diminution de salaire », adopte aujourd'hui une position plus complexe où la réduction de la durée du travail est recherchée de préférence par la négociation collective, selon de multiples modalités et sur l'ensemble du cycle de vie.

*Les pouvoirs publics*

Ici encore, c'est l'hétérogénéité des stratégies, selon les pays et selon les périodes, qui constitue la caractéristique dominante tant en ce qui concerne la fixation des normes légales qu'en ce qui concerne le recours à des dispositifs spécifiques de politique de l'emploi. Cette hétérogénéité tient bien sûr à l'orientation politique des gouvernements mais aussi à la situation du marché du travail et au diagnostic des relations qui existent entre durée du travail, flexibilité, salaires et compétitivité de l'économie nationale.

Peu de gouvernements (et pendant des périodes brèves) ont mené une action volontariste en faveur de la réduction générale de la durée du travail. La tendance générale est d'encourager la négociation de compromis articulant de manière cohérente les quatre variables mentionnées

---

1. A la limite, comme aux Etats-Unis et au Royaume-Uni, la réduction du temps de travail a disparu des priorités revendicatives.

## LA REDUCTION DU TEMPS DE TRAVAIL EN EUROPE

plus haut. Dans cette perspective on note, dans de nombreux pays, un changement significatif des rapports entre norme publique et négociation collective. La traditionnelle hiérarchie des sources du droit (un niveau « inférieur » ne peut qu'améliorer les droits créés à un niveau « supérieur ») tend à s'effacer au profit d'une conception « supplétive » de la législation : celle-ci n'est applicable qu'en l'absence d'un accord collectif qui peut prévoir des dispositions différentes dans des limites et à des niveaux (centralisés ou décentralisés) fixés par la loi.

Le refus par la majorité des Etats-membres d'une politique de réduction générale de la durée du travail explique la rupture qui s'est produite, à partir de 1983, dans les positions communautaires. La Commission, sous la pression du Conseil, a cessé de soutenir cette orientation pour se borner, au mieux, à y faire allusion parmi les instruments de la politique de l'emploi, par exemple, dans les conclusions du sommet de Luxembourg (contribution de Maurice Braud).

\* \* \*

La politique du nouveau gouvernement français a provoqué un choc parmi tous les acteurs concernés ; au-delà des réactions contrastées, elle a eu pour effet de remettre, dans plusieurs pays, le thème de la réduction et de l'aménagement du temps de travail aux premiers rangs de l'agenda social. Le contenu de ce numéro devrait permettre de relativiser le thème

de l'« exception française » dans ce domaine. Si les spécificités nationales sont notables, de fortes tendances communes se dégagent. Dans le même temps, nos analyses montrent que l'internationalisation des économies et l'intégration européenne ne constituent pas des rouleaux compresseurs qui imposeraient des logiques uniformes. Elles créent un cadre dans lequel s'opèrent des choix stratégiques. Reconnaître la complexité des choix ne fournit pas un argument pour les éluder. Identifier les contradictions entre et au sein des stratégies des différents acteurs n'exclut pas l'émergence de compromis en fonction des conjonctures et des rapports de forces.